SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2023

<u>PRESENTS</u>: Michel ARNAUD - Yannick BONY - Fabrice BORDERIE - Gilles BOULAY - Pierre GIACOMELLO - Marie-Pierre LAFONT - Danielle ROUX

Vitrail

Le Maire indique avoir reçu un devis modificatif du devis proposé et approuvé car il avait oublié des éléments. Ce devis est de 9044,83 € TTC au lieu de 7676,41 € TTC. Une augmentation importante. La mairie a donc fait appel à un autre prestataire connu pour travailler dans les communes voisines. L'entreprise Clovis a répondu avec un devis à 6610,40 € TTC. En conséquence Le Maire propose d'annuler la précédente délibération et d'accepter le devis de l'entreprise CLOVIS.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve la demande du Maire.

<u>Participation aux frais de fonctionnement de la commune de St Julien Puy</u> Lavèze

Le Maire présente la délibération de la commune de ST Julien Puy Lavèze qui demande une participation de 500 € par enfant pour les 2 enfants de la commune scolarisés à l'école de St Julien Puy Lavèze. L'année précédente la demande était de 150 € par enfant.

Le Maire indique que si jamais nous envisageons de refuser, la décision revient au service de la préfecture et quoiqu'il en soit la loi prévoit qu'une commune a l'obligation de participer aux frais de scolarité des enfants.

Compte tenu du fait de l'obligation de la commune à participer aux frais de scolarité, l'ensemble du conseil municipal approuve la demande de la commune de St Julien Puy Lavèze.

Chemins de Randonnée

Le Mairie annonce que le SMADC souhaite modifier les panneaux signalétiques de randonnée. Les anciens panneaux seront supprimés. Une participation aux communes sera demandée. Le Maire propose de faire 2 chemins de randonnée sur notre commune.

Marie Pierre Lafont en charge du tourisme s'est engagée sur ce dossier.

L'ensemble du conseil municipal donne son accord pour cette proposition.

Location Barnum

Le Maire propose de mettre un prix de location pour le barnum pour les particuliers qui souhaitent prendre le barnum sans utiliser la salle des fêtes pour le prix de 30 € et 1500 € de caution. L'utilisation reste gratuite pour les associations et pour les particuliers qui louent la salle des fêtes.

La demande est validée par le conseil municipal.

Gestion des bois

Une partie des épicéas malades de la parcelle 18 vont être proposés à la coupe en plus de la mise à blanc de la parcelle 17. La décision a été prise de façon collégiale avec le technicien ONF et les conseils de M MIALON Jean Luc afin de limiter les dégâts de la maladie du scolyte.

Le Maire informe que l'entreprise Sylviculture a envoyé un devis pour le nettoyage de la parcelle ZH5 replantée. Après discussion, il est décidé de demander la prise en charge du nettoyage par VSB. En cas de refus, la mairie prendra en charge le devis de 1533 € TTC.

Divers

Le maire rappelle que Michel Boyer souhaite quitter ses fonctions en mai 2024 sur son poste de catégorie C en 6/35 eme annualisé. En accord avec le conseil municipal, son départ sera diffusé sur le site WEB de la commune. Nous encourageons les personnes intéressées à la faire savoir à la mairie. Sans réponse d'ici quelques semaines nous diffuserons l'offre sur pôle emploi.

Le sapin de noël sera mis en place le 2 décembre.

Les colis sont renouvelés de façon identique aux années précédentes. Les colis seront distribués en remplacement du repas de fin d'année aux personnes malades ou qui ne sont pas en mesure de se déplacer (maison de retraite, hospitalisation).

Relecture: Gilles BOULAY et Danielle ROUX